

Rhône

Pourquoi ces jeunes migrants manifestent devant la Métropole de Lyon



Les jeunes migrants doivent attendre entre 6 et 12 mois une audience devant le juge des enfants pour faire reconnaître leur minorité. Photo Damien Lepetitgaland

Ce mardi, une cinquantaine de mineurs isolés en recours manifestaient une nouvelle fois devant la Métropole de Lyon pour demander une solution d'accueil digne de ce nom.

Originaires de Guinée, Mali, Côte d'Ivoire...

Plus largement d'Afrique subsaharienne, ils ont pris des risques insensés en traversant la Méditerranée sur des embarcations de fortune pour venir dans l'Hexagone. Majoritairement francophones, ils voient dans la France un eldorado où ils pourront vivre dignement. Souvent partis très jeunes de chez eux, ils s'aperçoivent finalement que la réalité est loin de ce qu'ils imaginaient.

Si la France reste, pour les mineurs isolés étrangers, une terre d'asile où ils bénéficient de la protection de l'enfance, cette prise en charge par les bureaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du département ou de la métropole où ils se présentent n'est pas automatique. Si la minorité est facile à prouver pour certains, cela n'est pas le cas pour tous ceux qui arrivent sur le territoire sans leurs papiers d'identité, souvent détruits à la demande des passeurs au moment du départ de leur pays d'origine.

Aujourd'hui, des collectifs tels que Soutiens migrants Lyon Croix-Rousse ou la Coordination Urgence Migrants estiment qu'il y a 300 mineurs

en recours, qui attendent une audience devant le juge des enfants pour faire reconnaître leur minorité. Actuellement, ils dorment sous des tentes dans les rues de Lyon, au square Sainte Marie Perrin, ou dans des squats à la Croix-Rousse.

Une évaluation de leur âge qu'ils estiment « bâclée et à charge »

Les collectifs estiment que ces jeunes sont abandonnés des institutions même si la métropole de Lyon a ouvert 100 places à La Station, dans le 3^e arrondissement.

Une attente qui varie de 6 à 12 mois, le temps d'obtenir des papiers administratifs, un avocat et une audience. Une situation aberrante, selon les bénévoles qui les soutiennent car, « 80 % des jeunes en recours sont reconnus mineurs devant les juges ».

Le Comité de l'Enfant de l'ONU a demandé à l'État de prendre des mesures avant le 25 juillet, pour garantir que tout mineur soit considéré et protégé jusqu'à décision définitive d'un juge. Rien ne semble bouger. Alors, les mineurs à la rue poursuivent leurs rassemblements. Ils étaient lundi au Centre de mise à l'abri et d'évaluation géré par Forum réfugiés après une évaluation de leur âge qu'ils estiment « bâclée et à charge ». Ils sont devant l'hôtel de ville, ce mercredi pour appeler une nouvelle fois au secours.

• Damien Lepetitgaland

Lyon • Les urgences dentaires transférées dans le 7^e arrondissement pendant l'été

Du lundi 17 juillet au samedi 16 septembre inclus, les urgences dentaires de l'hôpital Edouard-Herriot seront fermées. Elles seront transférées pendant cette période au Centre de soins dentaires des Hôpitaux civils de Lyon, 8, place Depéret, dans le 7^e arrondissement.

Ce transfert permettra de maintenir l'offre de soins d'urgence, avec 15 fauteuils dédiés. Les rendez-vous pour les soins de suite pourront être pris sur place.

Horaires : de 8 h 30 à 15 heures, du lundi au vendredi (fermé le mardi 15 août), de 8 h 30 à 11 heures le samedi. Urgences prothèses : du lundi au vendredi, les matins uniquement de 8 h 30 à 11 heures. Contact : Centre de soins dentaires des HCL, 8, place Depéret, Lyon 7^e. Tél. 04.72.11.03.61.

Vénissieux

Entre peur et colère, le personnel des Portes du Sud refuse d'être oublié



Le docteur Sarah Taieb et Delphine Mallet, déléguée CGT ont pris la parole devant une partie du personnel rassemblée. Photo Régis Barnes

Placés en redressement judiciaire et en attente d'un éventuel repreneur en septembre, l'hôpital Portes du Sud et l'Ehpad Solidage vivent des jours difficiles. Ce mardi 11 juillet, médecins, personnels soignant et administratif se sont rassemblés pour rappeler aux décideurs qu'ils ont leur mot à dire.

Le contexte pour l'Ehpad Solidage, les deux structures sont gérées par l'Union mutualiste de gestion des établissements du Grand Lyon (UMGEGL). Le tribunal a prononcé une période d'observation de six mois afin de trouver une solution pour assurer leur pérennité. L'accueil des patients se poursuit malgré une situation très critique.

« La population a besoin de nous »

« Nous sommes tous très attachés à notre établissement », commente le docteur Sarah Taieb, présidente de la CME (Commission médicale d'établissement). Le nom d'un éventuel repreneur revient, on pense qu'il y en aura d'autres, mais il n'y a pas de communication officielle pour l'instant. On va demander à rencontrer l'ARS (Agence régionale de santé) et la Métropole. On sera dans une attitude constructive mais on a peur de l'arrêt de l'activité chirurgicale et de la suppression

de personnel. On est suspendu à la décision du tribunal le 26 septembre. »

Delphine Mallet, déléguée CGT, revient sur le déficit de l'hôpital, près de 19 millions d'euros, avancé dans nos colonnes par sa directrice générale. « Le personnel et notamment les petits salaires ont très souvent été sacrifiés. L'espoir, c'est d'avoir un repreneur dans de bonnes conditions. Cet hôpital doit poursuivre ses missions, une grande partie de la population qui vient ici, vit dans la précarité et a besoin de nous. »

La position de l'ARS suffira-t-elle à rassurer ? Dans un communiqué de presse ce mardi, l'agence réaffirme être « soucieuse du maintien des activités de soins essentiels (médicine, maternité, urgences 24h/24h) pour répondre aux besoins des habitants, sur un territoire fragile ». Et dit se tenir « à disposition des repreneurs pour envisager un éventuel soutien ». • Régis Barnes

Métropole de Lyon • Une nouvelle charte des espaces publics

Une soixantaine d'élus de la Métropole de Lyon ont signé, vendredi, une nouvelle charte des espaces publics centrée sur le défi climatique et le vivre ensemble. Aboutissement d'une concertation de quelque 200 participants sur deux ans, cette nouvelle charte doit « répondre aux nouveaux défis d'aménagement de l'espace public », selon Béatrice Vessiller, vice-présidente de la Métropole en charge de l'urbanisme. Six points, orientés autour de la lutte contre le changement climatique, l'accès aux mobilités douces et l'inclusivité de chacun, régissent cette charte. « Nous voulons créer un espace public qui encourage le vivre ensemble », a insisté Fabien Bagnon, vice-président délégué aux mobilités.

« Plus que des îlots, des corridors de fraîcheur »

L'ambition principale de cette charte est d'intégrer aux projets en cours et à venir, un enjeu clair de lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à une végétalisation accrue, l'ambition est de créer « plus que des îlots, des corridors de fraîcheur », selon Béatrice Vessiller.

« Une belle illustration des principes de la Charte »

La place des Martyrs de la Résistance, dans le 3^e arrondissement, a été présentée comme une « belle illustration des principes de la charte » par la vice-présidente à l'urbanisme. Depuis le retrait des places de stationnement, plusieurs « îlots végétaux » ont émergé, ainsi que du mobilier urbain. À terme, le projet devrait favoriser les différents usages de la place, notamment en lien avec l'école Léon-Jouhaux.

Rhône • Nouvelle liaison aérienne Lyon-Cork cet hiver au départ de Saint-Exupéry

Va-t-il y avoir un afflux massif de skieurs irlandais dans les Alpes cet hiver ? C'est probable grâce à la nouvelle liaison Aer Lingus entre Lyon-Saint-Exupéry et Cork. Cette ligne s'ajoute à celle déjà proposée vers Dublin toute l'année.

Tous les samedis jusqu'à fin mars

À partir du 23 décembre, Aer Lingus assurera la liaison Cork-Lyon, tous les samedis. Le service sera assuré jusqu'à fin mars.

Cette nouvelle ligne sera aussi l'occasion pour les voyageurs de visiter la 2^e plus grande ville d'Irlande.

Cet hiver, Aer Lingus a pour objectif d'augmenter la capacité des vols entre Lyon et l'Irlande de près de 14 %.